

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

DECISION N° 20240430_P_071
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de le Délinquance

Objet : Signature d'un contrat de prestation avec la société AIGA SAS pour l'accès au logiciel Module(s) Relais Assistantes Maternelles (iNoé), la formation du logiciel, les frais de mise en service, ainsi que les coûts d'hébergement et de maintenance

N° 20240430_P_071

Le Président,

Décide

De signer un contrat de prestation avec :

OBJET

Société AIGA SAS
Représentée par son président M. MEUNIER
110 Avenue Barthélémy Buyer
69009 LYON

Pour l'accès au logiciel Module(s) Relais Assistantes Maternelles (iNoé), la formation du logiciel, les frais de mise en service, ainsi que les coûts d'hébergement et de maintenance.

Durée : 1 an renouvelable par tacite reconduction

Montant : 5901,20€ TTC

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 30 avril 2024

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20240430-20240430_P_071-AU
Reçu le 03/06/2024